

**Communiqué**

**Le 11 mars 2021**



## Élections départementales en Bretagne :

### le Collectif Bicyclette Bretagne s'adresse aux futurs candidats

Le Collectif Bicyclette Bretagne souhaite interpeller les candidats aux élections départementales en Bretagne sur la nécessité de développer prioritairement les modes de déplacements actifs dont le vélo, respectueux de l'environnement et des ressources énergétiques, profitables à la santé de toutes et tous, économiques pour les collectivités et pour les usagers.

Le vélo apparaît souvent comme étant l'apanage des grandes villes alors qu'il n'en est rien. Les Départements, solidaires par essence, sont des acteurs importants de la politique cyclable nationale à plusieurs égards : en tant que gestionnaires des routes, au titre de leur cofinancement et de leur appui en ingénierie des politiques vélo territoires infra départementales, mais également au regard de leurs compétences en matière de tourisme, de collèges, d'actions en faveur de l'environnement.

Nous préconisons un plan orienté selon 5 axes :

#### **Axe 1 : Un Département ambitieux, coordinateur de la politique vélo départementale**

Gouvernance : Au titre de leur compétence solidarité, les Départements ont un rôle à jouer aussi bien pour impulser une stratégie volontariste que pour coordonner une politique vélo à l'échelle du département.

- a. Affectation d'un budget significatif dédié au vélo et aux mobilités actives, avec un portage de la compétence vélo par une vice-présidence en charge de la voirie et des mobilités actives,
- b. Lancement / réactivation / amplification du plan vélo départemental,
- c. Appui de l'ingénierie départementale et d'une cellule pluridisciplinaire pour animer la dynamique territoriale et la concertation autour des questions cyclables.

#### **Axe 2 : Un Département exemplaire, garant d'une voirie cyclable**

Les Départements assurent l'aménagement, l'entretien et la gestion d'une grande partie du réseau routier et des voies vertes. Ils ont à ce titre une légitimité et une responsabilité à mener des actions en faveur du développement, de la structuration et de l'entretien d'un réseau cyclable pour tous, à même de favoriser les déplacements en sécurité à vélo, des enfants aux personnes âgées.

- a. En élaborant un Plan Vélo Départemental ambitieux, complémentaire du Schéma Régional Vélo, assurant une continuité cyclable entre les principales villes et pôles d'activités,
- b. En portant une attention particulière aux itinéraires structurants ainsi définis en termes de sécurité, confort, signalisation et qualité du revêtement,
- c. En achevant la réalisation du Schéma Régional Vélo d'ici 2026 et de chaque Plan Vélo Départemental d'ici 2030, dans l'objectif d'atteindre une part modale de 15% à cette échéance,
- d. En prenant systématiquement en compte le vélo dans ses interventions sur le réseau routier.

#### **Axe 3 : Un Département solidaire, promoteur d'une mobilité saine et accessible**

Les solidarités, qu'elles soient sociales ou territoriales, sont dans l'ADN des Départements. Par ses atouts en matière de santé, de lien social, ou encore sur le champ de l'économie sociale et solidaire (2,65 millions de vélos ont été vendus en 2019), le vélo, comme moyen peu coûteux de mobilité, apparaît comme un outil majeur d'accompagnement des politiques départementales auprès de l'ensemble de ses publics.

## SOLIDARITÉ SOCIALE

- a. Aide à l'achat d'un vélo : vélo-cargo pour les familles, tricycle pour les personnes âgées ou souffrant de problèmes d'équilibre, vélos adaptés pour les personnes en situation de handicap, VAE,
- b. Financement de prestations de maintien de la mobilité active et de lutte contre l'isolement dans les Ehpad et les MDPH
- c. Accompagnement des publics éloignés de l'emploi, parmi lesquels les bénéficiaires du RSA, pour leur trouver un moyen de déplacement économique et aux bénéfices multiples, grâce au vélo, dans un parcours d'insertion (ex. subvention de vélo-écoles, financement de l'auto-réparation et l'achat de vélo, ateliers de remise en selle, etc.).
- d. installation de stationnement vélo à l'intérieur ou à proximité de tous les espaces collectifs gérés par l'OPH avec proposition de services (apprentissage, réparation, marquage, ...)

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Département est le bon échelon pour orchestrer les schémas locaux et accompagner les collectivités dans un maillage cyclable dense et continu du territoire, plus particulièrement en milieu rural. En tant que garant des solidarités territoriales, il se doit de garantir une cohérence d'ensemble et de limiter les inégalités en matière d'accès à la pratique cyclable.

- a. Mise en place de moyens d'ingénierie financière et technique à destination des collectivités locales,
- b. Cofinancement de la mise en œuvre des schémas vélo infra-départementaux des territoires.

## Axe 4 : Un Département attractif, leader / éclairer sur la destination vélo

Avec 17515 km de véloroutes et voies vertes ouverts au 1er janvier 2020, la France s'affiche comme la deuxième destination mondiale du tourisme à vélo et attire chaque année de plus en plus d'adeptes. Les Départements et leurs ADT (Agences de Développement Touristique) participent activement à la réalisation d'aménagements spécifiques et sécurisés, à la signalétique mais également au développement de services touristiques.

- a. Promotion d'un tourisme local, social et solidaire, respectueux de l'environnement et favorable à l'hébergement, à la restauration et aux autres services dans les territoires, avec soutien au déploiement de la marque Accueil Vélo,
- b. Mise en place et/ou participation à des comités d'itinéraires,
- c. Mise en place d'une stratégie de communication affirmée et organisation d'événements vélo.

## Axe 5 : Un Département visionnaire, initiateur d'une génération d'usagers du vélo

Le vélo est un formidable outil d'apprentissage et de lutte contre la sédentarité, véritable fléau pour la jeune génération. À travers leur compétence collèges, les Départements peuvent influencer sur les pratiques et inviter leurs 3,4 millions de collégiens à se déplacer davantage à vélo.

- a. Mise en place de Plans de Mobilité / Déplacements Établissements Scolaires dans l'ensemble des collèges, intégrant des espaces de stationnement sécurisé, la mise en place d'un système de prêt de vélo, une sensibilisation et incitation des collégien(ne)s à la mobilité active,
- b. Réalisation et subventionnement d'aménagements cyclables (ou de zones sécurisées) desservant tous les collèges et les pôles d'activités qui les concernent.

---

### Contacts presse :

Frédéric FRANCOIS / 06 27 40 31 95 / [freder.francois35@gmail.com](mailto:freder.francois35@gmail.com)  
Serge PHILIPPE / 06 87 05 43 17 / [serge.philippe56@orange.fr](mailto:serge.philippe56@orange.fr)

Découvrez notre collectif et ses représentants sur notre site web : <http://collectif-bicyclette.bzh>

Contactez les représentants de notre collectif par Email : [contact@collectif-bicyclette.bzh](mailto:contact@collectif-bicyclette.bzh)

Suivez notre actualité :

- sur Twitter : <https://twitter.com/VeloBzh>
- sur Facebook : <https://www.facebook.com/collectifbicyclettebretagne/>